

Coronavirus (COVID-19)

Consignes pour l'Halloween

Risques associés à la tenue de l'Halloween

1. Les enfants qui circulent et les adultes qui les accompagnent pourraient être à risque de contacter la COVID si la distanciation physique n'est pas respectée. Ils pourraient aussi se contaminer en touchant les friandises qui sont offertes.
2. Les adultes qui donnent les friandises pourraient être aussi contaminés par les enfants en cas de non-respect de la distanciation physique.
3. Ces risques peuvent être considérés faibles étant donné que les enfants
 - a) circulent,
 - b) à l'extérieur,
 - c) pendant une période relativement courte (1 à 3 heures)
 - d) et qu'ils sont généralement de moins bons transmetteurs que les adultes.

Recommandations pour mitiger les risques

1. Tous ceux qui présentent des symptômes de COVID-19 ou qui sont en quarantaine ou en isolement ne devraient pas participer à la fête.
2. Les enfants devraient circuler en compagnie de membres de leur maisonnée seulement.
3. Il est recommandé à tous de circuler dans leur quartier, à proximité de leur résidence.
4. Ils ne devraient pas entrer dans les maisons et s'abstenir de chanter ou de crier devant les adultes qui donnent les friandises.
5. Les personnes devraient respecter en tout temps la distance de 2 mètres entre les différentes maisonnées. Le port du couvre-visage est recommandé si la distance de 2 mètres ne peut être respectée en tout temps. Le lavage de mains préalable ainsi que l'utilisation de liquide hydro-alcoolique au besoin sont recommandés. Le lavage des mains est recommandé au retour à la maison.
6. Les friandises devraient être préparées en sacs individuels et disposées à un endroit qui permettrait que les enfants se servent sans s'approcher à moins de deux mètres des personnes qui leur offrent les friandises.
7. Les friandises devraient par la suite être mises en quarantaine pour une période d'au moins 24 heures. Il est conseillé aux parents de préparer eux-mêmes des sacs pour leurs enfants pour une consommation le soir même.
8. Les municipalités devraient s'assurer de la fluidité de la circulation sur les trottoirs. Dans certains cas, il pourra être nécessaire d'indiquer des parcours ou des sens de circulation pour assurer cette fluidité.
9. En zone rouge, les rassemblements privés (partys d'Halloween) sont interdits.

Considérations supplémentaires

1. Les enfants ont vécu des changements importants dans leur vie depuis le début de la pandémie. Il importe de permettre toutes les activités enfantines qui peuvent être réalisées de façon sécuritaire.
2. En soi, le rituel de l'Halloween pour les enfants est autorisé puisqu'il n'entraîne pas de rassemblements extérieurs ni de rassemblements privés.
3. Le risque le plus important concerne la déclinaison de cette fête pour les adultes en des rassemblements privés excédant le nombre recommandé et où l'alcool entraîne souvent un non-respect des mesures. Ces rassemblements font déjà l'objet d'une interdiction. Si un effort supplémentaire devait être consenti à l'Halloween, il devrait porter sur ces rassemblements dont les risques pour la propagation de la COVID-19 sont bien connus.

Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter, sans frais, le **1 877 644-4545**.

Pour obtenir plus d'informations : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).